



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Direction des Etudes

**Point soumis pour vote à la Commission de la Formation et de la Vie
Universitaire**

N° 2020-1

Séance du 06 mars 2020

Président: Pasquale MAMMONE
Vice-président: Corinne ROBACZEWSKI

**Procès-verbal de la Commission Formation et Vie Universitaire
du 06 décembre 2019**

Condition d'acquisition du vote: majorité des membres présents ou représentés
Nombre de membres présents ou représentés: 21
Nombre de vote pour: 21
Nombre de vote contre: 0
Nombre d'abstention: 0

M. le Président soumet au vote le procès-verbal de la Commission Formation et Vie
Universitaire du 06 décembre 2019, qui est adopté à l'unanimité.

Fait à Arras, le 06 mars 2020

Le Président



SERVICES CENTRAUX

9 RUE DU TEMPLE - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX
Tél. 03 21 60 37 00 - Fax 03 21 60 37 37
www.univ-artois.fr



PROCES VERBAL
de la COMMISSION de la FORMATION et de la VIE UNIVERSITAIRE
du 06 décembre 2019

Président

Pasquale MAMMONE

Vice-Présidente de la CFVU

Corinne ROBACZEWSKI

MEMBRES PRESENTS ou REPRESENTES

Représentants des Professeurs et Personnels Assimilés

Anne GAGEY; Anne PONCHEL; Bernard REITEL (pp.); Laurence TILLOY; Gabriel VELU

Représentants des Enseignants-Chercheurs

Sylvie BERGER; Frédéric BOUSSEMART; Eric DEHAY; Marc DUTOIT; Marie-Hélène GARCIA; Hervé ROISSE

Représentants des BIATSS

Magali LESAGE; Patricia MARTIN (pp.); Béatrice VANOFF-DELEPLACE (pp.)

Représentants des Usagers

Clémend BRASSE ; Mehdi NOURREDDINE

Personnalités extérieures

Représentant le directeur du CROUS: Sabine THERAGE

Représentant du Conseil Régional: Nathalie GHEERBRANT (pp.)

Représentant d'un établissement d'enseignement secondaire: Sandrine FRESCAL (pp.)

Membres de droit avec voix consultative

Isabelle CABY ; Fabien CAQUERET (excusé) ; Olivier CHOVAUX; Sylvie COSTE ; Pascal DEPREZ; Anne-Laure HOJNATZKI; Corinne LEBLOND; Bertrand MAZURE; Marie-Pierre PARENTON ; Annie VANHAECKE

Membres invités

Sonia BARBO; Jean-Louis GOURNAY

I/ GOUVERNANCE: points d'actualité

- 1) Accréditation des formations : information sur les avis de la DGESIP.
- 2) Critères d'évaluation du Congé pour Projet Pédagogique (vote)

II/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL du 27 septembre 2019 (vote)

III/ FORMATIONS

- 1) Accréditation: maquettes de l'offre de formation 2020-2024 (vote)
- 2) Recrutement en Master: Capacités d'accueil et pré-requis (vote)
- 3) Parcoursup: capacités d'accueil, attendus locaux, critères généraux, éléments pris en compte (vote)
- 4) Modalités de contrôle des connaissances de la licence 1 en deux ans (vote):
 - U.F.R. EGASS: Economie-Gestion ; Administration Economique et Sociale
 - U.F.R. STAPS: Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives
- 5) Maquettes des D.U Rebond (vote):
 - U.F.R. de Sciences: Sciences Expérimentales
 - U.F.R. EGASS: Sciences Economiques
- 6) Modifications des droits d'inscription et tarifs divers 2019-2020: participation au coût de la certification Voltaire – tarifs spécifiques à l'IUT de Lens, et régularisation 2018-2019 (vote)
- 7) Bonus Qualité Enseignement: modification de la composition de la commission (vote)

IV/ VIE ETUDIANTE

- 1) Présentation de l'arrêté portant plan d'accompagnement de l'étudiant en situation de handicap (PAEH)
- 2) Programmation des actions 2020 financées par la Contribution Vie Etudiante et de Campus (vote)

V/ QUESTIONS DIVERSES

I/ GOUVERNANCE: points d'actualité

Le Président donne deux informations d'actualités:

*** le dialogue de gestion :**

Le 16 décembre prochain, l'université rencontrera le Rectorat dans le cadre d'un dialogue stratégique de gestion.

Trois points seront abordés :

- la maîtrise de la masse salariale sur les 3 années à venir 2020, 2021 et 2022. Il s'agit en effet d'une dépense qui représente environ 80% du budget de l'université ;
- les projets d'investissements et l'évolution du fonds de roulement et de la trésorerie ;
- l'évaluation des dispositifs ORE mis en place.

*** le contrat de site :**

Le Président rappelle que le site choisi par l'université est celui de l'Alliance avec l'UPJV et l'ULCO. Le contrat de site, qui doit être envoyé au ministère le 20 janvier, détaillera les axes stratégiques reprenant les priorités du site.

Le contrat comprend une partie commune aux universités reprenant les dispositifs mis en place en formation et recherche, et une partie spécifique à notre établissement reprenant la recherche avec les DIM, la formation avec l'innovation pédagogique et l'alternance, la vie étudiante, et l'international.

Un dialogue de gestion stratégique du site est ensuite prévu le 21 février, à l'issue duquel la DGESIP rédigera un contrat final qui devra être soumis aux conseils des universités membres du site. La signature de ce dernier est programmée le 10 juillet.

1) Accréditation des formations : information sur les avis de la DGESIP

Les avis de la DGESIP sur les formations pour l'accréditation ont été transmis aux membres de la CFVU.

Le Président fait remarquer qu'ils sont conformes aux recommandations du HCERES.

Corinne Robaczewski ajoute qu'il s'agit d'une belle récompense pour le travail mené par les équipes pédagogiques depuis plus d'un an. Elle précise que le processus d'accréditation s'achèvera par le vote du CNESER le 15 janvier prochain. Nous pourrons dès lors renseigner les plateformes et communiquer clairement sur notre future offre de formation.

2) Critères d'évaluation du Congé pour Projet Pédagogique (vote)

Le Président présente le Congé pour Projet Pédagogique (CPP) qui est l'équivalent du CRCT pour l'investissement au niveau de la pédagogie. La circulaire, diffusée aux membres de la CFVU, prévoit que le CPP peut être accordé soit pour un semestre au terme d'une période de trois ans d'activités ou de détachement, soit pour deux semestres au terme d'une période de six ans d'activité ou de détachement. Le bénéficiaire d'un CPP est dispensé de tout enseignement. Le projet pédagogique doit, pour répondre aux critères du CPP, avoir un impact important sur l'ensemble de l'établissement. Le président voit dans le CPP une belle opportunité de soutenir la construction du projet LCeR.

Corinne Robaczewski précise que le document soumis aux membres de la CFVU a été élaboré sous la responsabilité d'Eric Monflier mais le dernier critère a été ajouté par les 3 Vice-Présidents CFVU afin de prioriser les enseignants qui s'investissent dans la mise en place du projet structurant LCeR financé par le NCU.

Corinne Robaczewski demande si l'attribution de droit du CPP liée à un mandat de président, prévue par le texte, aura ou non un impact sur le contingent accordé. Le président répond que l'université bénéficiera de 6 CPP. Il signale que la mise en œuvre du dispositif est différente de celle du CRCT débattue en CaC Restreint. En effet, la mise en œuvre du dispositif du CPP fait l'objet d'un débat en comité technique avant d'être validé par la CFVU et le CA. Les dossiers seront ensuite examinés par le CaC Restreint en fonction des critères arrêtés. Le président attire ensuite l'attention des membres de la CFVU sur les critères d'évaluation, qui sont ceux prévus par l'arrêté, à l'exception du dernier critère qui est spécifique à l'Alliance.

A la remarque de Sylvie Berger qui trouve paradoxal que le CPP dispense son bénéficiaire de tout enseignement, le Président insiste sur le fait que le CPP doit permettre à l'enseignant de se consacrer à la construction de son projet. En revanche, l'enseignant pourra dès son retour en activité effectuer des heures complémentaires.

Le Président informe enfin la CFVU que le CPP sera compensé par le ministère à hauteur de 5000€ par semestre.

Soumis au vote, les critères d'évaluation du Congé pour Projet Pédagogique est voté à l'unanimité moins un vote contre.

II/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL du 27 septembre 2019 (vote)

Le procès-verbal du 27 septembre 2019 est soumis aux membres de la CFVU pour approbation. Il ne fait l'objet d'aucune observation et est approuvé à l'unanimité.

III/ FORMATIONS

1) Accréditation: maquettes de l'offre de formation 2020-2024 (vote)

Le Président passe la parole à Corinne Robaczewski. Cette dernière explique que les documents soumis aux membres de la CFVU sont l'aboutissement d'un long travail qui a commencé dès la rédaction des fiches d'identité et du dossier d'accréditation de l'établissement pour l'évaluation par le HCERES. Corinne Robaczewski indique que ce travail préparatoire a fait l'objet d'un dialogue serein entre les composantes, la direction des études et elle-même. Il s'est déroulé dans la transparence et l'équité. Elle rappelle l'enjeu des maquettes présentées qui fixent, pour chaque formation, la cohérence et la répartition des enseignements ainsi que sa soutenabilité, prérogatives relevant de la seule responsabilité de l'établissement. C'est pourquoi Corinne Robaczewski insiste sur l'importance du vote soumis aux membres de la CFVU et du Conseil d'Administration.

Pourtant, elle regrette de ne pas avoir été associée aux échanges qui ont pu avoir lieu ces dernières semaines directement entre les composantes et la présidence de l'université. Il en résulte que certaines maquettes soumises à la CFVU ne correspondent pas toutes à la réalité, ni au document de cadrage qui a été voté il y a un an par cette même commission et par le Conseil d'Administration.

C'est pourquoi Corinne Robaczewski ne prendra pas part au vote sur les maquettes de l'offre de formation 2020-2024.

Le Président s'étonne des propos de Corinne Robaczewski et rappelle que les règles utilisées pour cette accréditation sont celles appliquées il y a deux ans au moment de la réduction des

maquettes. Toutes les composantes ont déjà fait des efforts pour respecter un volume horaire étudiant fixé à 1500 heures en licence avec une tolérance en fonction des mutualisations. Il s'agit donc de reconduire ces volumes horaires pour la nouvelle offre.

Le Président insiste sur le fait que l'évaluation de la soutenabilité de l'offre de formation consiste aussi à examiner les charges d'enseignement générées par les maquettes, en veillant à ce que les maquettes restent à coût constant au regard d'effectifs constants. C'est pourquoi les maquettes ont été étudiées dans leur globalité, avec une vigilance portée sur l'équilibre des parcours, des options ou encore de la répartition CM/TD. Les charges sont donc précisées à titre indicatif, les membres de la CFVU devant se prononcer sur le contenu des maquettes.

Le président demande aux directeurs de composantes de présenter leurs maquettes:

- **U.F.R. des Sciences:**

Bertrand Mazure explique que les maquettes des **licences** s'inscrivent dans le projet LCER et subiront de grandes transformations l'an prochain. Les modifications proposées consistent donc uniquement en une mise en conformité avec la loi ORE avec l'intégration dans les maquettes de la construction du projet professionnel. La **licence Sciences de la vie** ouvrira un nouveau parcours en lien avec le **master Toxicologie et éco-toxicologie**, dans le respect du maintien du coût de la maquette.

Les maquettes des **masters** ont quant à elles été retravaillées: le **master Nutrition et sciences des aliments** s'adapte aux contraintes de l'alternance qui est mise en place ; Le **master Chimie**, co-accrédité avec l'université de Lille entre-autres, a fait l'objet d'une uniformisation entre les établissements co-accrédités ; Le **master Informatique**, a donné plus de visibilité au domaine de l'apprentissage automatique, en particulier dans l'intelligence artificielle, en mettant l'accent sur des enseignements type « deep learning », « data science » ou encore « data scientist ».

Le Président précise que le cadrage fixé il y a deux ans est respecté.

- **U.F.R. des Langues:**

Marie-Hélène Garcia signale que suite aux recommandations du HCERES, la **licence LEA** ouvrira un **parcours international d'excellence** qui proposera à tous les étudiants un renforcement de cours en anglais en L2 et une année obligatoire à l'étranger. Ce parcours est proposé pour toutes les langues: anglais/chinois, anglais/arabe, anglais/allemand et anglais/espagnol. Marie-Hélène Garcia précise que ce parcours est ouvert à moyens constants dans la mesure où un grand nombre d'enseignements sont mutualisés avec la formation déjà existante et que les étudiants suivent une année à l'étranger qui compense les cours spécifiquement créés.

Le Président fait aussi référence au **parcours** ouvert cette année **Anglais/Français sur Objectifs spécifiques de la licence LEA** dont l'objectif est d'attirer des étudiants étrangers. Cette formation est également ouverte à coûts constants puisqu'elle est entièrement mutualisée avec des modules déjà existants en licence de lettres, et en licence de langues.

- **U.F.R. d'Histoire-Géographie et Patrimoine:**

Anne Gagey indique que les principaux changements concernent l'ouverture d'une troisième année de la **licence Sciences politiques** ainsi que l'ouverture d'un **master recherche Géographie** qui dépendra des effectifs.

Le président précise que l'objectif de cette 3^{ème} année de licence est de proposer un cursus « sciences politiques » complet afin d'attirer plus d'étudiants qu'actuellement. Un point sur l'évolution des effectifs sera réalisé à mi-parcours. De même, le seuil d'ouverture du master géographie sera examiné avec attention: les effectifs seront étudiés dès le mois de juin, en fonction des candidatures, et ce pour décider de l'ouverture ou non de la formation avant les

inscriptions administratives.

- **U.F.R. EGASS:**

Eric Dehay présente les modifications, modestes, des maquettes des formations de l'UFR EGASS. Les nombreux *masters* de l'UFR EGASS, tous ouverts en alternance, répondent déjà à un modèle économique stable qui est donc maintenu pour la nouvelle accréditation. Leur contenu pédagogique, qui témoigne d'une bonne insertion professionnelle, perdure également. De même, toutes les *licences* de l'UFR EGASS, avaient été révisées en profondeur lors de la dernière accréditation et ont donc été peu retouchées.

Deux éléments sont à relever. D'une part, suite à une remarque du HCERES, des cours d'anglais sont intégrés afin de permettre l'internationalisation des formations. Dans cette optique, le *master Management sectoriel parcours cadre de santé* offrira la possibilité d'une mobilité durant un semestre. D'autre part, en licence *Economie et Gestion le parcours management* sera renforcé avec plus d'enseignements en management.

- **I.U.T. de Lens:**

Marie-Pierre Parenton rappelle que les DUT relèvent d'une démarche autre que celle d'accréditation de l'offre LMD puisqu'ils répondent à un programme national. Les Licences Professionnelles auraient pu quant à elles faire l'objet de modifications. Néanmoins, la réforme attendue du parcours BUT en trois années nécessitera une réflexion profonde sur les licences professionnelles.

Le Président confirme que le passage des DUT de 2 ans de formation à 3 ans va chambouler le paysage des LP qui s'intégreront dans ce parcours.

C'est la même problématique pour l'IUT de Béthune qui compte quant à lui une quinzaine de licences professionnelles.

- **U.F.R. STAPS:**

Isabelle Caby explique que le *DEUST Action, commercialisation des services sportifs* et la *LP Métiers de la forme* ouverte cette année sont reconduits à l'identique. Pour l'offre *licence*, les modifications se fondent essentiellement sur la spécialisation et les filières différent dès le semestre 3, ce qui a un impact sur les mutualisations. Les licences ont été réorganisées autour de la pluridisciplinarité eu égard aux recommandations du HCERES. Les volumes horaires des APS ont été maintenus et les liens avec le cluster sport, santé, bien-être sont renforcés. *Le master STAPS: activité physique adaptée et santé* fait l'objet de mutualisations dans le cadre du partenariat avec les universités de la région: il est co-accrédité avec l'UPJV et l'ULCO et fera probablement l'objet d'une convention avec l'université de Lille.

Le Président fait remarquer que les modifications des licences de l'université sont marginales. Les volumes horaires étudiant ainsi que les charges d'enseignements arrêtés il y a deux ans ont été globalement respectés. Seule l'augmentation des effectifs pourrait justifier une augmentation de la charge. Aussi, la soutenabilité de l'offre, même si elle doit encore être affinée, est avérée.

Sur la question du coût des maquettes et plus particulièrement de certains enseignements, Olivier Chovaux fait observer que le nombre d'APSA proposées dans les maquettes des formations en STAPS est élevé. Cela représente une charge d'enseignements importante qu'il faudrait s'attacher à réduire, bien que cela soit une tâche difficile, en diminuant le nombre de groupes TD par APSA.

Olivier Chovaux constate également que les volumes horaires des maquettes, bien que réduits, restent encore dans une fourchette haute. Il estime que le volume horaire des maquettes aurait pu encore être réduit au regard du taux d'encadrement de l'université et de la capacité de son potentiel enseignant à absorber ces volumes horaires.

Olivier Chovaux salue enfin la loyauté de Corinne Robaczewski envers l'établissement et

souligne que c'est la seconde fois au cours de la mandature qu'un vice-président élu est amené à ne pas prendre part à un vote important au sein du Conseil qu'il préside.

Sur la question des APS en STAPS, Isabelle Caby précise que ces enseignements apportent aux étudiants des compétences spécifiques et une expertise. On ne peut pas les réduire à minima au risque de ne plus répondre à la spécificité des études en STAPS, qui est de former aux métiers du sport. Les APS font l'objet d'un comité de pilotage au sein de la composante qui fait le choix de passer de 8 APS en licence 1 à 6 pour la nouvelle offre et qui réfléchit à des règles d'ouverture de certaines APS.

Cependant, Isabelle Caby rappelle qu'au moment des ajustements des maquettes il y a deux ans, le choix de l'établissement a été de maintenir toutes les spécialités qui contribuent à l'attractivité des formations.

Le Président souligne que des efforts considérables de réduction des maquettes ont été consentis il y a deux ans. Certaines maquettes de licence affichaient un volume horaire de 1800 voire 1850 heures et ont donc fait l'objet de réductions drastiques. Le président rappelle à nouveau qu'il est important d'examiner aussi les mutualisations pour mesurer le coût de la formation. Il remercie les équipes pédagogiques qui ont tenu compte de ces paramètres et ont consenti les efforts nécessaires pour atteindre les volumes horaires attendus.

Corinne Robaczewski indique que si les maquettes qui sont mises au vote sont réelles, cela ne lui pose pas de problème.

Le Président répond qu'il l'espère et que le contraire revient à mettre en doute l'intégrité des directeurs de composante.

Isabelle Caby revient à nouveau sur l'effort consenti par l'UFR des STAPS en démontrant la volonté de la composante de baisser le ratio H/E.

Enfin, Sylvie Berger constate que la maquette du **master *Nutrition et Sciences des Aliments*** n'a pas été soumise aux membres de la CFVU.

Il s'agit d'une omission: la maquette est donc présentée en séance. Elle a été adoptée en Conseil de l'U.F.R. des Sciences et respecte le volume horaire étudiant attendu de 850H. Les membres de la CFVU sont d'accord pour la soumettre également au vote de ce jour.

Toutes les maquettes des formations Licences, Licences professionnelles et Masters de l'accréditation 2020-2024 sont approuvées à la majorité des voix. Une abstention est relevée et une personne ne prend pas part au vote.

2) Recrutement en Master: Capacités d'accueil et pré-requis (vote)

Corinne Robaczewski indique que le tableau communiqué récapitule, comme les années précédentes, les éléments mis au vote pour le master, à savoir la capacité d'accueil et les pré-requis, ainsi que les dates de campagne.

Concernant les capacités d'accueil en master, très peu de changements sont relevés. Des ajustements sont réalisés dans les formations pour lesquelles il y a des changements de mention, des créations ou disparitions de parcours. C'est le cas pour les masters de l'UFR de droit qui ont procédé à un réajustement de leurs capacités lié à la nouvelle offre de formation. Au global, l'université propose un nombre quasi identique de places: dix places seulement sont retirées en raison du fait que le master Droit des collectivités territoriales passe en apprentissage.

Les pré-requis sont à peine modifiés, certaines composantes ont souhaité clarifier leurs critères pour les rendre plus lisibles. Corinne Robaczewski rappelle que ce sont ces critères qui seront transmis au tribunal administratif en cas de recours d'un candidat refusé.

Enfin, les dates de campagne sont harmonisées au niveau régional. Les rares adaptations ou

dates non renseignées concernent certains masters co-accrédités pour lesquels on dépend des autres universités co-accréditées.

Soumis au vote, le tableau de recrutement en Master est adopté à l'unanimité.

3) Parcoursup: capacités d'accueil, attendus locaux, critères généraux, éléments pris en compte (vote)

Corinne Robaczewski présente le tableau récapitulant pour la campagne Parcoursup 2020 les capacités d'accueil, les attendus locaux, les critères généraux d'examen des vœux. Ce tableau présente peu de changements par rapport à l'année dernière.

La première colonne de ce tableau vise les Capacités d'Accueil des Lycéens (CAL) qui seront visibles par ces derniers sur la plateforme. Le tableau reprend les mêmes capacités que l'an dernier et tient aussi compte des capacités qui ont été augmentées à la demande du rectorat dès lors que les moyens sont solés. Corinne Robaczewski attire l'attention des membres de la CFVU sur deux filières identifiées en tension par le rectorat et qui proposent un effort en conséquence. Il s'agit de la licence LEA Anglais-Chinois et de la licence LLCER Chinois qui présente des capacités (respectivement 45 et 20) supérieures à celles de l'an dernier, sous réserve de l'obtention des moyens.

Corinne Robaczewski indique également que les colonnes relatives aux attendus spécifiques et aux critères généraux d'examens des vœux comportent également peu de changement par rapport à l'an dernier. Elle rappelle que les critères généraux d'examen des vœux doivent, comme en Master, être précis et clairs car ils sont un gage de sécurité juridique en cas de recours.

La colonne visant la Capacité d'Accueil Globale (CAG) est quant à elle une nouveauté de Parcoursup 2020: il s'agit de la capacité tenant compte, en plus de la CAL, des doublants, des étudiants étrangers et des étudiants intégrant la formation par le biais d'autres procédures. Corinne Robaczewski informe les membres de la commission que cette CAG n'est pas soumise au vote. Elle sera renseignée sur la plateforme à titre indicatif à destination du rectorat et non des candidats.

Le président précise tout d'abord que les CAL affichées par l'université d'Artois sont généreuses. D'une part, elles ne sont pas atteintes pour la plupart des formations et, d'autre part, les moyens humains sont limités. L'université ne dispose pas de suffisamment d'enseignants et le nombre moyen d'heures complémentaires réalisées par les enseignants statutaires le prouve: en moyenne 60HTD pour le corps de professeur, 100 HTD pour les Maitres de conférences et 240 HTD pour les enseignants du second degré. Augmenter les CAL est donc impossible. Aussi, le président informe la commission qu'il refusera toute augmentation de CAL sauf si des moyens humains, à savoir des postes, sont octroyés.

Le Président s'interroge ensuite sur la finalité de transmettre une CAG alors que le rectorat dispose déjà des chiffres des inscrits.

Corinne Robaczewski ajoute que les CAG figurant dans le tableau sont des propositions qui se basent sur les inscrits au 12 novembre, selon les recommandations du ministère. Il est toutefois possible de considérer que la CAG est une projection sur l'année prochaine et le cas échéant de déterminer une stratégie: soit on ajuste la Capacité d'Accueil Globale au plus proche de la Capacité d'Accueil des Lycéens soit on augmente la CAG afin de démontrer que l'on accueille aussi beaucoup de public hors Parcoursup. La difficulté est de ne pas connaître les intentions du ministère.

Frédéric Boussebart précise que le rectorat se basait jusque-là sur les CAL pour ouvrir ou non nos formations en procédure complémentaire et pour proposer des candidats via la Commission Académique d'Accès à l'Enseignement Supérieur. Il craint que ce soit désormais la CAG qui tienne lieu de référence. Le cas échéant, c'est un point problématique pour les formations où la CAG est fortement supérieure à la CAL, en particulier pour les IUT.

Marie-Pierre Parenton se dit inquiète quant à la finalité d'indiquer une CAG sur la plateforme. Elle est néanmoins rassurée de voir que cette préoccupation est partagée et qu'une volonté politique commune de défense des CAL existantes émerge. Elle précise également que les CAG du DUT GEA (145) et du DUT TC (228) sont incohérentes dans la mesure où elles additionnent des données qui ne peuvent pas s'agréger: en effet, elles comprennent le public en formation initiale, les apprentis, et les étudiants bénéficiant d'un contrat professionnel. Sylvie Coste précise que Parcoursup prévoit deux lignes différentes lorsque la formation est proposée en apprentissage et en formation initiale ; Il ne faut donc pas additionner tous les publics dans la capacité globale.

Corinne Robaczewski rappelle que le paramétrage des formations dans Parcoursup s'achève avant les vacances de Noël et pose donc la question de la décision que souhaite prendre la Commission pour déterminer la CAG. Le président propose d'afficher des capacités d'accueil globales identiques aux CAL.

A la question de Marc Dutoit quant à la possibilité d'appliquer des modalités différentes selon les formations, le président rappelle que déterminer une capacité d'accueil a des conséquences non négligeables sur la gestion des moyens d'enseignements. C'est pourquoi, la décision doit être harmonisée pour toutes les formations.

Marc Dutoit et Isabelle Caby insistent sur le fait que la capacité visible par l'étudiant doit être fiable et pérenne. Il serait donc préférable que la CAG soit égale à la CAL.

Le Président demande à la commission de choisir entre ces deux propositions :

- 1) L'université affiche pour toutes ses formations une Capacité d'Accueil Globale égale à la Capacité d'Accueil des Lycéens ;
- 2) L'université transmet les capacités d'accueil globales présentées dans le tableau en précisant dans les délibérations de ses instances (CFVU et CA) que les capacités d'accueil globales sont transmises au rectorat uniquement à titre informatif. L'université d'Artois n'envisage pas qu'elles puissent être affichées et visibles par les candidats de Parcoursup et refusera toute demande visant à les faire évoluer en capacité d'accueil des lycéens.

Le Président craint la stratégie des autres universités. Il rappelle d'une part que certaines universités ont été autorisées à baisser leurs CAL et, d'autre part, que la réforme des études de santé va avoir un impact direct sur la répartition des effectifs entre les universités de santé et les universités conventionnées. Il faut s'attendre à atteindre nos CAL dès la rentrée prochaine au moins pour les licences qui proposeront une mineure santé. Sylvie Berger réagit en indiquant qu'il faut aussi tenir compte des étudiants qui sont arrivés par le biais de la CAAES (DU Rebond).

Elle rappelle aussi que cela aura une répercussion sur les effectifs en licence 2 que l'UFR des Sciences n'est pas en mesure d'assurer humainement en particulier en raison de la spécificité des enseignements en sciences expérimentales.

Les capacités d'accueil, attendus locaux, critères généraux, éléments pris en compte pour Parcoursup sont adoptés à l'unanimité. Les membres de la CFVU décident à

l'unanimité de transmettre les capacités d'accueil globales qui figurent dans le tableau présenté et de proposer au Conseil d'Administration une délibération indiquant : « Les capacités d'accueil globales sont transmises au rectorat uniquement à titre informatif. L'université d'Artois n'envisage pas qu'elles puissent être affichées et visibles par les candidats de Parcoursup et refusera toute demande visant à les faire évoluer en capacité d'accueil des lycéens. »

4) Modalités de contrôle des connaissances de la licence 1 en deux ans (vote):

Corinne Robaczewski indique que les modalités de contrôle des connaissances des formations ont été adoptées lors de la CFVU du 27 septembre 2020 et que les documents soumis ce jour sont une régularisation. Les licences Economie et Gestion, Administration Economique et Sociale ainsi que STAPS viennent en effet de s'ouvrir au dispositif de réussite d'une première année de licence en deux ans prévu par la Loi ORE. Ces modalités de contrôle des connaissances ont été approuvées par les conseils des UFR concernées.

Pour les licences Economie et Gestion et Administration Economique et Sociale de l'UFR EGASS, Eric Dehay fait observer que le paragraphe 10 a été ajouté aux MCC des licences dites classiques.

Isabelle Caby précise qu'une vigilance particulière a été portée sur une répartition équilibrée des ECTS entre les deux années de L1, avec la possibilité pour l'étudiant de choisir entre l'UE SHS et l'UE SV.

Soumises au vote, les modalités de contrôles des connaissances des Licences en deux ans Economie et Gestion, Administration Economique et Sociale et STAPS sont adoptées à l'unanimité.

5) Maquettes des D.U Rebond (vote):

Tout d'abord, Frédéric Boussebart rappelle ce qu'est le DU Rebond. Il a pour vocation d'intégrer des étudiants qui n'ont formulé sur Parcoursup que des vœux sur des formations IFSI ou des BTS Sanitaire et Social et qui ont été refusés. Ces étudiants ont donc naturellement vocation à se tourner soit vers une formation Sciences de la Vie soit vers une licence AES. C'est pourquoi l'université propose deux DU Rebond avec une capacité d'accueil fixée à 40 étudiants, soit 20 pour chaque formation: il s'agit du DU Sciences Expérimentales et du DU Sciences Economiques respectivement à l'UFR des Sciences et l'UFR EGASS. Actuellement, ce sont moins de 15 étudiants inscrits, 10 à l'UFR de Sciences et 3 en EGASS.

Frédéric Boussebart explique que les maquettes des DU Rebond répondent au document de cadrage qui prévoit 20 ECTS. La maquette du DU Sciences Expérimentales a pour particularité d'être fortement inspirée de celle du DU Tremplin qui avait été calibré pour accueillir les étudiants qui échouaient au concours IFSI.

Chaque DU Rebond propose trois blocs :

- un bloc outils et langage de 6 ECTS ;
- un bloc disciplinaire de 8 ECTS. Ce bloc proposera des enseignements différents selon le DU ;
- un bloc de préprofessionnalisation de 6 ECTS, qui comprend un stage d'une durée de 4 semaines conformément au cadrage. En ce qui concerne plus particulièrement le DU de l'UFR EGASS, ce bloc de préprofessionnalisation se découpe en deux sous-parties, l'une au semestre 1, l'autre au semestre 2. Cette dernière sera prise en charge par le service Cap Avenir dans le cadre de l'accompagnement à la réorientation.

A la question du Président sur la motivation des étudiants à intégrer un IFSI l'année suivante, Frédéric Boussemart précise que les objectifs principaux sont d'étoffer leur dossier et de les aider à construire leur projet professionnel en envisageant d'autres domaines.

Bertrand Mazure ajoute que les étudiants en question ont été refusés une première fois en IFSI ou en BTS Sanitaire et Social ; Leur chance d'être accepté l'année suivante est encore plus faible. Aussi, il est indispensable de les accompagner dans la construction de leur projet professionnel et de trouver une alternative à ce qu'ils souhaitent faire au cœur de ce domaine.

Eric Dehay confirme ces propos puisque le DU Sciences Economiques vise spécifiquement la réorientation.

Les maquettes des DU Rebond Sciences Expérimentales et Sciences de la Vie sont approuvées à l'unanimité.

6) Modifications des droits d'inscription et tarifs divers 2019-2020: participation au coût de la certification Voltaire – tarifs spécifiques à l'IUT de Lens, et régularisation 2018-2019 (vote)

Annie Vanhaecke indique qu'il s'agit d'une régularisation, à la demande de l'agent comptable, des droits d'inscriptions des étudiants de l'IUT de Lens pour la participation au coût de la certification Voltaire au titre des années 2018-2019 et 2019-2020. En effet, l'IUT de Lens propose des sessions externes qui lui permettent de disposer de manière historique d'un tarif particulier. Ce tarif n'apparaissant pas sur le document initialement soumis aux Conseils, il ne pouvait être appliqué.

Les modifications des droits d'inscription et tarifs divers 2019-2020 pour la prise en compte des tarifs spécifiques de l'IUT de Lens à la participation au coût de la certification Voltaire et la régularisation 2018-2019 sont approuvées à l'unanimité.

7) Bonus Qualité Enseignement: modification de la composition de la commission (vote)

Frédéric Boussemart présente la modification de la composition de la commission BQE qui consiste à ajouter l'ingénieur pédagogique recruté dans le cadre de la LCER. En effet, les BQE doivent aussi permettre la mise en place de la LCER et l'ingénieur pédagogique a d'ailleurs très largement commencé à travailler en lien avec le Sup'Artois sur le suivi des dossiers liés à la LCER dans le cadre du BQE.

Le calendrier prévisionnel de l'appel d'offre est aussi repris dans le document présenté et Frédéric Boussemart fait remarquer que la date de dépôt des dossiers est avancée au 12 janvier. Cela répond à une demande des directeurs d'allonger le délai d'examen des dossiers relevant de leur composante. Ce délai passe désormais à un mois pour permettre, au sein de la composante, des discussions, des aménagements ou des regroupements de projets.

Le Président précise que ce dispositif existe depuis plusieurs années. Il consacre 1500 heures par an à des projets pédagogiques innovants et 500 heures réservées à de la remise à niveau.

Soumise au vote des membres de la CFVU, la modification de la composition de la commission BQE est adoptée à l'unanimité.

IV/ VIE ETUDIANTE

1) Présentation de l'arrêté portant plan d'accompagnement de l'étudiant en situation de handicap (PAEH)

Pascal Déprez rappelle que la loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances fixe un certain nombre de droits pour les étudiants en situation de handicap. Ces étudiants peuvent, par exemple, bénéficier sur la base de l'expertise du médecin directeur du service de santé universitaire d'un aménagement de leur cursus et de leurs examens. Cet aménagement se traduit généralement par un temps majoré pour les épreuves écrites et/ou orales.

En outre, les étudiants en situation de handicap peuvent également bénéficier d'un plan d'accompagnement élaboré dans le cadre de la commission handicap de l'université. Ce plan d'accompagnement consiste à leur proposer tout ce qui est de nature à lever les difficultés rencontrées dans l'environnement lié à leurs études. Il est mis en œuvre par la mission handicap de l'université et implique un suivi de l'étudiant sous forme de rencontres régulières avec le médecin directeur du SUMPS et avec la personne chargée d'accueil et d'accompagnement de la mission handicap. L'objectif de ces rencontres est d'ajuster si nécessaire au fur et à mesure les mesures d'aménagement prévues pour l'étudiant en situation de handicap.

Pascal Déprez propose aux membres de la CFVU que le nouvel arrêté mentionne l'ensemble des aménagements spécifiques et individualisés en termes d'aides humaines et matérielles, en plus de l'aménagement des cursus et des examens. Cette mesure va dans le sens de la politique inclusive de l'établissement.

A la question de Corinne Robaczewski sur la validité de l'arrêté, Pascal Déprez précise qu'il est signé pour une année universitaire. Un nouvel arrêté pourra être pris en fonction de l'évolution des besoins de l'étudiant. Dès lors, il annulera et remplacera le précédent.

2) Programmation des actions 2020 financées par la Contribution Vie Etudiante et de Campus (vote)

La loi ORE a prévu une Contribution de l'étudiant à la Vie Etudiante et de Campus (CVEC). Elle est destinée à favoriser l'accueil, l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et elle doit également servir à conforter les actions de prévention à la santé réalisées à leurs intentions.

Quatre tableaux ont été envoyés aux membres de la CFVU.

° Un premier tableau recense les projets pluriannuels qui ont été retenus dans le cadre de l'appel à projets 2018-2019.

° Un deuxième tableau liste par ordre de priorité les nouveaux projets proposés dans le cadre de l'appel à projets 2019-2020. Pascal Déprez indique qu'il a fallu opérer un classement de ces projets dans la mesure où le montant réel qui sera rétrocédé à l'université ne sera connu qu'en mai. A titre d'exemple, l'année dernière, l'université a perçu 59€ par étudiant au lieu de 41€ prévus. Ce classement a donc été établi en prenant en considération les subventions

accordées aux composantes et aux services dans le cadre du premier appel à projets. Pascal Déprez présente les 21 projets qui s'articulent autour de plusieurs axes.

- Trois projets concernent l'axe santé: le projet « équipements de loisirs et de sport » sur le site de Béthune, le projet « manger bouger » pour promouvoir l'utilité d'une activité physique régulière et d'un équilibre alimentaire, le projet « réduction des risques festifs » pour accompagner les associations étudiantes lorsqu'elles organisent des événements d'intégration et festifs.

- Autour de l'axe sport s'articulent trois projets: « 2 soirées handball Starligue1 » à Dunkerque qui prévoit un ramassage des étudiants sur tous les sites de l'université, le « Sport'ival » qui consiste en l'organisation pour tous les étudiants de l'université de tournois de sports collectifs à Liévin, le projet « Développer, dynamiser la vie étudiante par la participation arbitrale » permettant d'assurer la formation d'étudiants à l'arbitrage dans plusieurs disciplines.

- Un axe handicap existe aussi proposant deux projets: d'une part des ateliers de sensibilisation au handicap et à l'inclusion et, d'autre part, l'intervention, dans le cadre de Handivalid d'une personnalité qui s'est illustrée dans le domaine du handicap.

- L'axe relations internationales comporte quant à lui trois projets: l'organisation d'événements pour l'intégration des étudiants étrangers; Une semaine d'immersion à Timisoara pour les étudiants du master GPLA afin de les encourager à participer au double-diplôme existant entre les deux établissements; Des sorties internationales sportives et culturelles.

- Un axe culture fédère quant à lui six projets: la fête du droit, la semaine de pré-rentree « j'suis à la fac », « A la rencontre du rugby de haut niveau », « Louvre-Lens j'y vais » destinés aux étudiants de Licence 3 STAPS, des matinées découvertes du milieu professionnel pour les étudiants de licence Sciences de la Vie, l'achat de tentes pour l'organisation d'événements inter-associatifs.

- Enfin, quatre projets s'articulent autour de l'axe accueil bien-être: il y a le projet cohésion à la FSA consistant en la réalisation de 3 espaces de détente sur la base d'un concours de création étudiante, le projet d'aménagement de l'espace de convivialité de l'extension de l'IUT de Lens, le recrutement d'une personne chargée de l'accueil et de l'accompagnement des étudiants internationaux inscrits à titre individuel, et le dernier projet est celui du recrutement d'une personne chargée de la gestion des missions d'Artois Sport Campus liées aux nombreux projets CVEC que porte ce service.

Les 2 derniers tableaux concernent les appels à projets 2018-2019 et 2019-2020 pour les 6 IFSI de notre territoire puisque les élèves de première et deuxième années de ces instituts sont désormais inscrits à l'université d'Artois.

Le Président salue ces projets, divers et variés. Le projet d'immersion à Timisoara proposé par Mike Delplanque pourrait être aussi développé par les composantes qui portent des double-diplômes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11H45.

Le Président

Pasquale Mammoné
UNIVERSITÉ D'ARTOIS
ARRAIS
BÉTHUNE
DOULAI
LENS
LIEVIN